



PICARDIE NATURE

Monsieur Patrick LEBRUN  
Monsieur Ghislain de MONTGOLFIER  
Présidents du Comité Interprofessionnel  
du Vin de Champagne  
5 rue Henri Martin  
51200 EPÉRNAY

Amiens, le 17 novembre 2009

Dossier suivi par Yves MAQUINGHEN  
Chargé de mission environnement  
yves.maquinghen@picardie-nature.org  
Téléphone : 03 62 72 22 52

**Objet : préservation des coteaux calcaires de la Marne en Picardie**

Messieurs les Présidents,

Nous attirons de nouveau votre attention sur la question de la préservation des coteaux calcaires de la vallée de la Marne en Picardie. Suite à votre réponse du 18 septembre à notre précédent courrier, nos inquiétudes demeurent toujours aussi vives et ne font que se renforcer.

Comme vous le savez, le coteau Pseautier de Chartèves est devenu l'emblème de la préservation des derniers coteaux calcaires de la vallée de la Marne en Picardie face à l'extension de l'A.O.C. Champagne. Il ne fait aucun doute que le remembrement issu de l'extension de la viticulture et la mise en culture de ces parcelles, même avec de meilleures pratiques culturales, détruira à tout jamais des espèces remarquables très rares, comme le Lin de Leo (*Linum leonii*) ou le lézard vert (*Lacerta viridis*) et défigurera les derniers paysages naturels caractéristiques des coteaux de la vallée de la Marne en Picardie. Plus globalement et schématiquement, l'accord issu des négociations entre l'État, le CIVC et l'association Chartèves-environnement a abouti à la création d'une réserve dont la surface est insuffisante au regard de la répartition d'une flore rare, menacée et légalement protégée (approximativement 60% du coteau).

Or nous savons que l'amélioration du cahier des charges que vous avez entrepris ne sera certainement pas de nature à maintenir la biodiversité telle que nous la connaissons actuellement.

C'est pourquoi nous réitérons nos demandes afin de préserver la richesse et la diversité du patrimoine naturel de ces coteaux, à savoir :

- la mise en place d'une concertation pour définir les zones les moins sensibles et les plus aptes à être mises en viticulture ;
- la mise en place d'une véritable réserve naturelle pertinente et significative, c'est à dire à une échelle qui assure la pérennité des populations végétales et animales ;
- l'utilisation de pratiques viticoles les plus proches de l'agriculture biologique.

2010 est l'année internationale de la biodiversité, mais également l'année de la candidature des « Paysages du Champagne » au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il serait dommage que cette candidature soit entachée par la destruction délibérée d'espèces rares et menacées.



**ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER**

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement  
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale  
Picardie Nature BP50835 - F80008 Amiens cedex 1 - Tél. 03 62 72 22 50  
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - siège social : 14 Place Vogel - 80000 Amiens  
Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé

Si le projet d'extension de la viticulture se concrétise, nous n'hésiterons pas à utiliser tous les moyens légaux à notre disposition pour empêcher ce massacre et faire une publicité la plus large possible nécessaire à la préservation de la biodiversité Picarde sans omettre de faire savoir que l'AOC Champagne se montre aussi peu soucieux de l'environnement. D'ores et déjà, nous saisissons parallèlement :

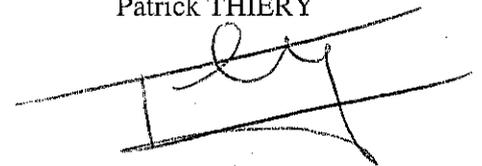
- l'État et les collectivités territoriales ;
- le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- le Conseil national de protection de la nature ;
- l'UICN ;
- France Nature Environnement.

Le CIVC a les pleins pouvoirs d'infléchir fortement ce projet pour qu'il se réalise dans les meilleures conditions et dans la concertation la plus complète.

Aussi, nous restons déterminés à trouver un consensus sur la préservation des coteaux de la Marne en Picardie et l'extension éventuelle de l'A.O.C. Champagne. Nous vous prions de bien vouloir répondre dans les plus brefs délais à notre demande et sommes à votre disposition pour faire avancer ce sujet dans les prochains jours.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, à nos salutations les plus distinguées.

Le Président  
Patrick THIERY



Copie pour information à : M. JAVIER Président de la Commission Française de l'UNESCO, M. BORLOO Ministre de l'Ecologie, M. le Président du Conseil National de Protection de la Nature, M. LETOURNEUX Président du Comité français de l'UICN, M. BAYLE Préfet de l'Aisne, M. PIGNOL Directeur de la DREAL Picardie, M. GEWERC Président du conseil Régional de Picardie, M. DAUDIGNY Président du Conseil Général de l'Aisne, Mme Marie NIGON-GEIGER Maire de Chartèves, M. RAFLIN Président de Chartèves Environnement, M. le Directeur de l'environnement du groupe LVMH.

P.J. : courrier de Picardie Nature du 18/08/09 et du CIVC du 18/09/09